

ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE -

Le terrain initialement prévu n'a pas reçu l'agrément de la Direction de la Gendarmerie à PARIS.

Une nouvelle implantation sur la ZAC LUDRES SUD a reçu l'accord de l'aménageur qui offre une parcelle de 5 200 m<sup>2</sup> entièrement viabilisée au prix de 42,00 F. HT le M<sup>2</sup>.

Le Conseil décide de <sup>ne</sup> prendre la décision d'acquisition qu'après l'accord définitif de la Direction de la Gendarmerie Nationale.